

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2046

présenté par
Mme Battistel, rapporteure

ARTICLE 28

À la première phrase de l'alinéa 5, substituer aux mots :

« dans l'attente de la délivrance d'une »,

les mots :

« jusqu'au moment où est délivrée une ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.